CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL SUCCINCT

67E SEANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2006 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER,

Les Adjoints au Maire:

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Jean-Pierre WURCH, Robert ENGEL, Jean-Claude DONIUS, Gérard SCHENCK,

Les Conseillers municipaux déléqués :

Mmes et MM. Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Eric CONRAD, Gaby KARL-SCHORN, Dominique EGELE, Benoît ORSONI, Jean-François RAY,

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Marie-Anne KOENIG, Raymonde GERBER-BRUNSTEIN, Jean-Louis GOLLING, Marie-Paule EGELE, Régine HECHNER, Capucine HUSSER-OTT, Odile WEISS, Elisabeth SCHWAB, Marie KOCH, André KLETHI, Jean-Jacques RENAUDET, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN,

Absents excusés:

Mme Monique SAWAYA qui donne procuration à M. Robert ENGEL Mme Marie-Laure KOHLER qui donne procuration à Mme Marie-Anne KOENIG M. François SIMON qui donne procuration à Mme Sonia AMBERG M. Jean-Paul STOTZ qui donne procuration à M. Marcel BRUNSTEIN

Assistent à la séance :

M. Fabien VISPI, Directeur Général des Services M. Stéphane MACHI, Directeur de Cabinet Mme Suzanne CHEVALIER-BIERLING

Sélestat, le 21 septembre 2006

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

67E SEANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2006 A 19H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juillet 2006
- C. Décisions du Maire n° 45 à 47 et 49 à 54 /2006

d) DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

 Cession d'un appartement situé 19 route de Ste Marie aux Mines : modification de l'identité de l'acquéreur

B. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

- Convention entre la Ville et l'Office de la Culture de Sélestat et sa Région

C. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

- Amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité des services municipaux

D. FINANCES

- Subvention au Conseil de Fabrique St-Georges Ste-Foy
- Décisions fiscales issues de la loi portant engagement national pour le logement, dite loi « Borloo »
- Site Franck, dossier de clôture de l'opération lotissement « Les Tréfileurs »,
- Augmentation de crédits d'investissement pour le budget 2006 du service des systèmes d'information

E. DIVERS

- Rapport annuel d'activités 2005 de la Communauté de Communes de Sélestat
- Attribution du titre de citoyens d'honneur (Charleroi)
- Attribution du titre de citoyen d'honneur (Waldkirch)
- Attribution du titre de citoyen d'honneur (Grenchen)
- Attribution du titre de citoyen d'honneur (Dornbirn)
- Opération « Journaliste d'un jour » (édition 2006)

DGS/CB

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

67E SEANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2006 A 19H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Eric CONRAD est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juillet 2006

Le procès-verbal est adopté – 1 ABSTENTION : M. Marcel BRUNSTEIN

Décisions du Maire n° 45 à 47 et 49 à 54 /2006

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 5 avril 2001 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 10 avril 2001.

Madame Janine FRIDEL s'étonne que la décision n°47/2006 soit quasiment identique à la décision n° 41/2006 qui porte sur la location d'un local commercial. Le titulaire du bail est en effet le même, en revanche les surfaces mises à disposition et le montant du loyer sont légèrement différents.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond qu'il s'agit d'un rectificatif : la surface et le loyer ont été revus, de même que la date de location qui a été retardée.

S'agissant de la décision n° 52/2006 concernant l'organisation d'un spectacle pyrotechnique à l'occasion du 100è anniversaire du château d'eau, Monsieur Marcel BRUNSTEIN demande quel est le montant total de la manifestation et comment s'articule la participation financière de VEOLIA à cette manifestation.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond que la prestation a été financée par différents partenaires, dont VEOLIA, la Ville ne prenant directement en charge que 6 152 € HT.

1. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

 Cession d'un appartement situé 19 route de Ste Marie aux Mines : modification de l'identité de l'acquéreur

Monsieur Jean-Pierre WURCH rappelle que le 30 mars dernier l'appartement situé au 19 route de Sainte-Marie-Aux Mines a été cédé à la SA HLM. Dans la mesure où la SA HLM a fusionné avec la société HLM HABITAT FAMILIAL D'ALSACE, il s'avère nécessaire de délibérer à nouveau pour modifier le nom de l'acquéreur. Il est précisé que la vente se fera aux mêmes conditions que celles ayant prévalu pour la cession de l'appartement à la SA HLM, telles qu'elles ont été adoptées par le Conseil Municipal du 30 mars 2006.

Adopté à l'unanimité

B. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

- Convention entre la Ville et l'Office de la Culture de Sélestat et sa Région

Monsieur Jean-Claude DONIUS explique que la convention conclue en 2003 vient à échéance, c'est la raison pour laquelle il est proposé de conclure une nouvelle convention pour une durée de 3 ans. La convention est identique à la précédente. La seule modification concerne la prise en charge par l'Office de la Culture des frais d'assurance des chars du Corso Fleuri pendant la préparation des chars et la manifestation.

Madame Janine FRIEDEL demande s'il ne serait pas utile de rajouter dans l'article 2 que la mise en oeuvre de la programmation culturelle se fasse en adéquation avec celle des Tanzmatten.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER propose que cette idée soit étudiée.

Monsieur Jean-Claude DONIUS rappelle qu'il s'agit d'une convention entre la Ville et l'Office de la Culture et que les Tanzmatten relèvent de la Ville et plus particulièrement de la Direction des Affaires Culturelles et non de l'Office de la Culture.

Adopté à l'unanimité

C. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

- Amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité des services municipaux

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique qu'il s'agit d'améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du service des Espaces Verts pour un coût de 9 765 € TTC. Il indique que d'autres actions du même type seront inscrites au budget 2007.

Adopté à l'unanimité

D. FINANCES

- Subvention au Conseil de Fabrique St-Georges Ste-Foy

Monsieur Jean-Pierre WURCH explique que le Conseil de Fabrique de St Georges et St Foy souhaite remplacer les fenêtres de la maison des Vicaires. Le coût de ces travaux est estimé à

14 658,17 \in TTC. Pour participer financièrement à ces travaux, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 2 931,63 \in au Conseil de Fabrique, soit 20 % des dépenses prévues.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN précise que l'augmentation de 5% de la subvention municipale palliera les 5 % manquant de la Région.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER indique que la Ville aurait néanmoins proposé un taux de subvention de 20% pour rester dans la logique de ce qui a été fait ces derniers temps.

Adopté: 1 ABSTENTION: M. Marcel BRUNSTEIN

 Décisions fiscales issues de la loi portant engagement national pour le logement, dite loi « Borloo »

Monsieur Marcel BAUER explique que la commune de Sélestat a pu sentir une pression foncière importante, comme beaucoup d'autres communes françaises. Un autre point concerne les locaux vacants qui ne doivent pas le rester très longtemps au regard justement de la pénurie de logements.

Monsieur Jean-Pierre WURCH rappelle que la loi Borloo du 13 juillet 2006 contient diverses mesures fiscales au profit des collectivités locales visant à lutter contre les spéculations foncières et contre le gel des logements.

Au titre de ces mesures fiscales figurent l'assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants et la création d'une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains devenus constructibles. Il détaille le contenu de ces mesures.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET souligne que l'objectif de la loi Borloo est de diminuer la pression sur le foncier. Or, il n'est pas sûr que ces mesures aillent dans ce sens.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER en convient, tout sera fonction de la conjoncture. Il indique néanmoins que depuis 6 mois la pression foncière est moindre.

Monsieur André KLETHI pense également que la pression foncière résulte de la conjoncture entre l'offre et la demande.

Madame Christiane HAMMAN précise que la taxe d'habitation sur les locaux vacants concerne les locaux vacants depuis plus de 5 ans, sauf s'ils ont été occupés plus de trente jours consécutifs au cours de chacune de ces cinq années.

Adopté à l'unanimité

- Site Franck, dossier de clôture de l'opération lotissement « Les Tréfileurs »,

Monsieur Jean-Pierre WURCH rappelle que pour clôturer ce dossier, le Conseil Municipal doit se prononcer pour donner quitus à la SERM. Il rappelle que cette opération a permis de reconquérir une friche industrielle et d'y créer 148 logements.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN souligne que même si la Ville a versé une subvention d'équilibre de $115\ 000\ \in$ au titre de la réalisation de $60\ logements$ sociaux, ces $115\ 000\ \in$ ont été compensés par une recette de Taxe Locale d' Equipement du même ordre. Pour la commune, l'opération aura donc été blanche.

Adopté à l'unanimité

 Augmentation de crédits d'investissement pour le budget 2006 du service des systèmes d'information

Monsieur Robert ENGEL explique qu'il est proposé de renforcer le crédit de 150 000 € prévu au budget 2006 d'un crédit exceptionnel de 50 000 € pour faire face à des besoins nouveaux ou exigences techniques dont il donne le détail.

Monsieur André KLETHI regrette que le budget informatique nécessite d'être abondé seulement quelques mois après le vote du budget. Il pense qu'il s'agit là d'un manque d'anticipation et de prévision. Il pense que ce qui est présenté aujourd'hui reflète les souhaits du service informatique sans que les élus soient conscients de ce qui est utile ou opportun. Au regard de ces approximations, il décide de s'abstenir sur ce point.

Adopté - 1 ABSTENTION : M. André KLETHI

E. DIVERS

- Rapport annuel d'activités 2005 de la Communauté de Communes de Sélestat

Monsieur le Maire, Marcel BAUER donne le détail du rapport d'activités 2005 de la CCS.

Adopté à l'unanimité

- Attribution du titre de citoyens d'honneur (Charleroi)

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique que dans le cadre du 40è anniversaire du jumelage avec Waldkirch et de la signature du pacte d'amitié avec Dornbirn et pour rendre hommage aux communes jumelées, il est proposé de décerner le titre de citoyen à Monsieur Jacques VON GOMPEL, Maire de la Ville de Charleroi.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET pense utile de préciser qu'au départ la Ville de Sélestat était jumelée avec la Ville de Montignies-sur-sambre qui fait désormais partie de la communauté d'agglomération de Charleroi.

Adopté à l'unanimité

- Attribution du titre de citoyen d'honneur (Waldkirch)

Monsieur le Maire, Marcel BAUER propose de décerner le titre de citoyen à Monsieur Richard LEIBINGER, Maire de la Ville de Waldkirch.

Adopté à l'unanimité

Attribution du titre de citoyen d'honneur (Grenchen)

Monsieur le Maire, Marcel BAUER propose de décerner le titre de citoyen à Monsieur Boris BANGA, Maire de la Ville de Grenchen.

Adopté à l'unanimité

- Attribution du titre de citoyen d'honneur (Dornbirn)

Monsieur le Maire, Marcel BAUER propose de décerner le titre de citoyen à Monsieur Wolfgang RÜMMELE, Maire de la Ville de Dornbirn.

Adopté à l'unanimité

- Opération « Journaliste d'un jour » (édition 2006)

Monsieur le Maire, Marcel BAUER précise que comme chaque année, la Communauté de communes met à la disposition des lycéens la médiathèque intercommunale. Il est proposé que la Ville de Sélestat alloue une subvention de $4\,500\,\mathrm{c}$ à ce projet.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN propose d'inscrire cette subvention au budget primitif compte tenu de sa récurrence.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER indique qu'il est bon d'en délibérer pour rappeler justement l'existence de cette opération.

Adopté à l'unanimité

**_*_*_*_

Fin de la séance à 20 H

DGS/SCB PV provisoire 67 06/10/2006 HPV/SCB

Le secrétaire de séance

Eric CONRAD